Contestation d'une augmentation de loyer

Logement

PostÃ© par: lettres types

Publiée le : 26/11/2007 14:36:08

Madame, Monsieur,

Vous m'avez adressÃ© un courrier en date du (date) m'indiquant que vous souhaitiez augmenter mon loyer de (montant en euros) soit une hausse de (pourcentage) Ã compter du (date).

Je tiens Ã vous signaler que mon contrat de bail ne prÃ©voit pas d'augmentation de loyer en cours de contrat et que mon loyer doit rester fixe durant toute la durÃ©e du bail. En consÃ©quence et conformÃ©ment Ã l'article 17-d de la loi du 6 juillet 1989, le loyer reste inchangÃ©, soit un montant de (loyer) par mois. Vous trouverez donc ci-joint un chÃ¨que correspondant Ã son ancien montant.

OU

Or vous avez dÃ©jÃ opÃ©rÃ© une augmentation de loyer Ã la date anniversaire du contrat de bail comme prÃ©vu dans celui-ci le (date de cette augmentation). Je vous rappelle qu'une telle rÃ©vision ne peut-Ãªtre qu'annuelle. Certains que tout ceci n'est qu'un malentendu, vous trouverez donc ci-joint un chÃ¨que correspondant Ã son ancien montant.

OU

Je tiens Ã vous signaler que l'article 17-d de la loi du 6 juillet 1989 prÃ©voit q'une augmentation de loyer ne peut excÃ©der la variation de la moyenne sur quatre trimestres de l'indice national du coÃ»t de la construction. Son montant ne devrait donc pas excÃ©der (ancien loyer x dernier indice paru / indice paru l'annÃ©e prÃ©cÃ©dente). J'attends votre accord sur ce calcul pour vous adresser le rÃ¨glement correspondant.

Dans cette attente, recevez, Madame, Monsieur, l'assurance de mes salutations distinguÃ©es.

Contestation d'une augmentation de loyerÂ Â